Comité d'Auvergne de Canoë-Kayak

le Canoë-Kayak | l'esprit club

Sélectif National 3 SUD
Slalom Canoë-kayak
Bassin du pont du diable
Issoire/Orbeil

INFORMATIONS

ORGANISATION :
Comité Régional Auvergne de Canoe Kayak
R1 : **Nasser Hammache (Tel 06 82 85 43 96)**
Juge arbitre : **Françoise Labarelle**

DATE : Samedi 9 mai 2009 Entraînement libre
Dimanche 10 mai 2009 Compétition

LIEU : Issoire/Orbeil, Bassin du pont du diable
Sortir de l'autoroute A75 sortie 12 (arrivant du sud ou du nord) puis prendre la direction d'Orteil par la D9.
Traverser l'allier, prendre à gauche à l'intersection la D14 et suivre la direction du Domaine de Vort. Vous longez la rivière Allier.
Le bassin se situe rive droite au niveau du pont SNCF.

CATEGORIES : Epreuve ouverte aux cadets / Juniors / Seniors / Vétérans sur liste des sélectionnés N3 de l'inter région SUD.

REGLEMENT : Se référer au règlement fédéral.

INSCRIPTIONS et COUTS : A faire parvenir sur la fiche fédérale ou le document joint
Accompagnées du règlement de **10 euros par embarcation** à l'ordre du CR Auvergne c k avant le 2 mai 2009 à l'adresse suivante :

Comité Régional de Canoë Kayak Auvergne
Course N3
Rue des Laveuses
63800 Cournon

fédération française de canoë-kayak — Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS — CROS AUVERGNE FRANCE 09 — CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE — PUY-DE-DÔME CONSEIL GÉNÉRAL — USI canoë-kayak — Mettons-nous aux Défis — VILLE D'ISSOIRE — Ville d'Orbeil — COURNON — EDF

Inscription hors délai : 15 euros par embarcation (en plus des 10 euros d'inscription)
N'oubliez pas de préciser votre adresse mail et votre N° de téléphone sur la fiche d'inscription.

CONFIRMATION : Le samedi de 16 h à 18 h au bas du bassin de slalom,

DOSSARDS : Ils seront remis le 9 mai entre 16h et 18 h lors de la confirmation contre un chèque de caution : 100 €/club.

JUGEMENT : Chaque club devra préciser lors des inscriptions le nom des juges ainsi que leur N° de licence et de livret de formation.
Fournir 1 juge pour 3 compétiteurs et 2 au-dessus de 12 compétiteurs.
Absence de juge : 200 euros (règlement fédéral)

INFOS COURSE : - Débit naturel sur bassin aménagé
- Licence **2009** - Pagaies Couleurs : verte eau vive requise
- Démonstration et invités uniquement les athlètes d'Auvergne sur demande adressée à l'organisateur.

SECURITE: La sécurité du bassin sera assurée le dimanche lors de la manifestation uniquement. Pour les entraînements, elle sera sous la responsabilité des clubs.

Sur place : buvette, restauration rapide, parking gratuit

fédération française de canoë-kayak
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
CROS AUVERGNE FRANCE COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE
PUY-DE-DÔME CONSEIL GÉNÉRAL
USI canoë-kayak
Mettons-nous aux Défis
VILLE D'ISSOIRE l'essentiel
Ville d'Orbeil
COURNON
EDF